

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

Conseillers présents : ALBARET Dominique, FAUCHE Cécile, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, PEYRAMAURE Claire, PLAS Emilie, FAISY Gérard  
Absents : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, JANICOT Arnaud, PETIT Yann  
Claire PEYRAMAURE est nommée secrétaire de séance

**Ordre du jour :**

- Tarifs cantine
- Admission en non valeur
- Convention société de chasse -bâtiment de Charles
- Questions diverses

Vu la demande de l'association syndicale libre des propriétaires de la Valette et le courriel de Tulle Agglo en date de ce jour ainsi que le manque de crédit sur le budget de la caisse des écoles pour la fin de l'année, monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Demande d'aide financière pour raccordement du village de la Valette au réseau d'eau potable
- Principe du lancement d'une délégation de service publique pour la conception, réalisation, gestion et entretien d'une chaufferie // réseau de chaleur biomasse et Approbation du recours à une Convention de groupement de commande pour le lancement de plusieurs concessions de service public
- Subvention à la caisse des écoles

Le conseil municipal accepte d'ajouter ces trois sujets à l'ordre du jour.

**Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 11 novembre 2019 : PV approuvé

**Tarifs cantine**

**2019/35      Présents :7      Votants : 7      Pour : 7      contre :0      abstentions :0**  
Monsieur le Maire rappelle au conseil que le tarif des repas à la cantine est de 2.70 € par enfant et 4,85 € par adulte.  
Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur une éventuelle augmentation.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix des repas à 2,75 € par enfant et 4.95€ par adulte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Admission en non valeur**

**2019/36      Présents :7      Votants : 7      Pour : 7      contre : 0      abstentions : 0**  
Monsieur le Maire fait part au conseil de l'état des pièces irrécouvrables émis par le trésorier concernant des titres de 2017 et 2018.  
Conformément à la nomenclature M14, monsieur le Trésorier a sollicité Monsieur le Maire afin que les membres du Conseil délibèrent sur l'admission en non-valeur de ces titres.  
Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'admettre en non-valeur au titre des produits irrécouvrables la somme totale de 3.15€ dont le détail est annexé à la présente délibération.

**Convention société de chasse -bâtiment de Charles**

**2019/37      Présents :7      Votants : 7      Pour : 7      contre : 0      abstentions : 0**  
Monsieur le Maire rappelle au conseil que la convention de mise à disposition du local principal du bâtiment de la parcelle B661 à Charles Bas à la société de chasse expire au 31 décembre 2019. Il informe le conseil que la société de chasse communale de St Pardoux la Croisille souhaite renouveler cette convention pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020).  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler la convention avec la société de chasse pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans les mêmes conditions que la précédente convention. (Paiement par la société de chasse des consommations d'eau et d'électricité).

## **Demande d'aide financière pour raccordement du village de la Valette au réseau d'eau potable.**

<b>2019/38</b>	<b>Présents :7</b>	<b>Votants : 7</b>	<b>Pour : 7</b>	<b>contre : 0</b>	<b>abstentions : 0</b>
----------------	--------------------	--------------------	-----------------	-------------------	------------------------

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier de l'association syndicale libre des propriétaires de l'eau de la Valette sollicitant une subvention de la commune pour le raccordement du village de La Valette au réseau d'alimentation en eau potable. Ce projet, en accord avec le SIAEP du Morel, est financé par les habitants du village et sera remis après réalisation au SIAEP du Morel. L'estimatif des dépenses s'élève à 31400€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la somme de **6000€** à l'association.

Cette somme sera versée en 2 fois : 3000€ immédiatement sur le budget 2019 et 3000€ en janvier sur le budget 2020.

<b>2019/39</b>	<b>Présents :7</b>	<b>Votants : 7</b>	<b>Pour :7</b>	<b>contre : 0</b>	<b>abstentions :0</b>
----------------	--------------------	--------------------	----------------	-------------------	-----------------------

Afin de pouvoir verser la subvention à l'association syndicale libre des propriétaires de l'eau de la Valette, le conseil municipal décide d'effectuer le virement de crédits suivant sur le budget 2019 :

Chap 012 –compte 6413 : - 2025€

Chap 65 –c compte 6574 : + 2025€

## **Principe du lancement d'une délégation de service publique pour la conception, réalisation, gestion et entretien d'une chaufferie / réseau de chaleur biomasse**

### **Approbation du recours à une Convention de groupement de commande pour le lancement de plusieurs concessions de service public**

<b>2019/40</b>	<b>Présents :7</b>	<b>Votants : 7</b>	<b>Pour : 7</b>	<b>contre : 0</b>	<b>abstentions : 0</b>
----------------	--------------------	--------------------	-----------------	-------------------	------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique, notamment sa 3<sup>ème</sup> partie et les articles L3112-1 et suivants,

Considérant que la transition énergétique est devenue, au fil des années, une préoccupation de plus en plus grande pour les citoyens qui amène une prise de conscience sur notre manière de vivre, de consommer et une prise en compte pour nos collectivités de nouveaux comportements comme en matière de mobilité, de tri des déchets ou encore de consommation des ressources,

Considérant qu'un projet de valorisation des énergies renouvelables a initialement été institué par le syndicat mixte du pays de Tulle autour d'une volonté de plusieurs élus locaux de favoriser l'utilisation de la ressource bois du territoire, ce qui a conduit au lancement de plusieurs études de faisabilité technique dès 2015,

Considérant que les communes engagées dans la démarche ont envisagé le recours à un contrat de concession portant sur la conception, la construction, l'exploitation, la gestion et la maintenance d'un réseau de chaleur sur 25 ans,

Considérant qu'il est pour cela envisagé de mettre en œuvre un groupement de commandes permettant le lancement d'une consultation unique afin de coordonner les mises en concurrence et massifier les besoins,

Considérant le rapport annexé de présentation de la délégation de service public contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire conformément à l'article L1411-4 du CGCT,

Considérant le projet de la commune de Saint Pardoux la Croisille consistant à relier les bâtiments publics à une chaufferie biomasse,

Après en avoir délibéré,

- 1°) Approuve le principe d'un contrat de concession portant sur la conception, la réalisation, l'exploitation, la gestion et l'entretien d'un réseau de chaleur/d'une chaufferie dédiée biomasse au vu du rapport ci-annexé contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire conformément à l'article L1411-4 du CGCT ;
- 2°) Valide la mise en œuvre d'un groupement de commandes et désigne Tulle agglomération en tant que coordonnateur ;
- 3°) Autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes (projet ci-annexé) et l'ensemble des documents y afférents ;
- 4°) Autorise le coordonnateur à lancer la consultation pour le compte du groupement de commandes.

## **Subvention à la caisse des écoles.**

**2019/41      Présents :7      Votants : 7      Pour : 7      contre : 0      abstentions : 0**

Monsieur le Maire explique au conseil que les crédits du budget de la caisse des écoles sont insuffisants pour pouvoir clôturer l'exercice 2019, du fait des dépenses supplémentaires liées aux remplacements d'un agent en arrêt maladie (chapitre 012, charges du personnel)

Il propose au conseil de verser une subvention de 2200€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde cette subvention.

## **Devis travaux supplémentaires radiateurs**

**2019/42      Présents :7      Votants : 7      Pour : 7      contre :0      abstentions : 0**

Monsieur le Maire fait part au conseil du devis de l'entreprise Bachellerie pour la fourniture et pose de compteurs d'énergie et d'un circulateur nécessaire à l'installation des radiateurs dans le cadre du projet de chaufferie biomasse pour les bâtiments publics.

Le devis s'élève à 2714€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces travaux supplémentaires.

## **Questions diverses**

TDF, propriétaire du pylône de Charles Haut et locataire de la parcelle sollicite un RDV au Maire afin de prolonger le bail de location ou de faire une proposition d'achat de celle-ci.

Le bail a été signé en 2016 pour une durée de 12 ans.

Monsieur le Maire rappelle que la fête des enfants du RPI à l'occasion de Noël aura lieu cette année à la Roche Canillac dimanche 15 décembre à 14h30.

Emilie Plas relate un problème soulevé à la Bessoule, le panneau voie sans issue ayant été ôté au bénéfice de la plaque municipale «impasse de la Bessoule », les habitants sont mécontents !

La plaque de Passier sera posée très prochainement grâce à un marteau piqueur.

Monsieur le Maire informe d'un rendez-vous pris avec le CAUE concernant l'espace à aménager en parking en face du cimetière, le devis de goudronnage étant très onéreux, nous recherchons d'autres solutions.

Les vœux du Maire auront lieu cette année le **samedi 11 janvier 2020 à 15 heures** salle François Miginiac.

Des chocolats seront portés à toutes les personnes de la commune de plus de 80 ans.

Information d'une réunion vendredi 13 décembre à 15 heures au café-brocante à l'initiative de la Montagne pour toutes celles et ceux qui veulent réfléchir ensemble à la citoyenneté dans nos villages....

Le conseil se termine à 22h10